

Enquête nationale IPCF 2014**Les comptables-fiscalistes observent un statu quo
au niveau des résultats financiers de leurs clients,
les TPE, PME et professions libérales.**

C'est ce que révèle la nouvelle enquête que l'Institut Professionnel des Comptables et Fiscalistes agréés a menée début mai 2014 auprès de ses 6000 membres et stagiaires. En effet, 56,5% des participants au sondage évoquent un "statu quo" au niveau des résultats de leurs clients, 25,4 % observent une dégradation et 18,1% distinguent des signes de reprise économique. *"Il nous semble essentiel que les politiques prêtent l'oreille aux 'observateurs et acteurs du terrain' que sont les comptables-fiscalistes agréés. Qui mieux qu'un professionnel du chiffre peut prendre le pouls de ce large segment de notre entrepreneuriat que sont les professions libérales, TPE et PME ?"*, souligne Jean-Marie Conter, Président de l'IPCF et comptable-fiscaliste agréé.

Soulignons que l'enquête, axée sur la situation économique et sur les enjeux de la profession, a été largement plébiscitée par les comptables-fiscalistes. En effet, plus de 2000 comptables-fiscalistes (soit plus d'un tiers des membres de l'IPCF) y ont participé.

Parmi les résultats du sondage, on retiendra par ailleurs:

- Profil-type des comptables-fiscalistes : il s'agit majoritairement (à 82,7%) de professionnels travaillant seuls ou dans une structure de maximum 5 personnes et exerçant comme généralistes (à 89,5%). Signalons que, parmi ces 89,5%, 14% envisagent de travailler comme spécialistes. A l'heure actuelle, 10,5% exercent déjà comme comptables-fiscalistes spécialistes.

- E-facturation : dans le cadre de l'exercice de leur profession, les comptables-fiscalistes se doivent de constamment s'adapter à de nouvelles réalités, tant économiques, juridiques que technologiques. *"L'enquête indique, en ce sens, que 36,4% des comptables-fiscalistes ont actuellement recours à l'e-facturation (système intermédiaire ou standards complets). C'est un début."*, explique Xavier Schraepen, Vice-Président de l'IPCF et comptable-fiscaliste agréé.

- Utilisation des tableaux de bord de gestion : à la question "Utilisez-vous des tableaux de bord de gestion pour vos clients ?", 62% répondent par l'affirmative. Rappelons que, une fois mis en place par le comptable-fiscaliste, ces outils permettent à l'entrepreneur de suivre au quotidien une sélection de ratios financiers de son entreprise.

- Dossier permanent : l'Institut souhaite continuer à sensibiliser ses membres sur les nombreux avantages et perspectives relatifs à la digitalisation des dossiers permanents de leurs clients. Actuellement, ils sont 35,3% à privilégier une conservation sous format électronique.

Contacts presse	Nom	Titre	Tel	E-mail
IPCF	Stéphanie Liévin	Responsable Communication	02 626 03 93 0475 98 32 97	stephanie.lievin@ipcf.be
IPCF	Jean-Marie Conter	Président	02 626 03 80	jean-marie.conter@ipcf.be



Bruxelles, le 12 juin 2014
Communiqué de presse

- Marketing et publicité : 58,9% des sondés concèdent ne pas posséder de notions en la matière. Afin de remédier à cette situation, l'IPCF a pris la décision d'organiser le 6 novembre une journée de formation axée sur les thématiques que sont le marketing ou encore la publicité.

Message de l'IPCF en faveur d'un soutien efficace à l'entrepreneuriat

" Sur le terrain, nous constatons quotidiennement des anomalies et des incohérences qui empêchent nos clients, les TPE, PME et professions libérales de s'épanouir. Parmi celles-ci, citons notamment les contrôles fiscaux mal ciblés imposés par des outils informatiques, des coûts salariaux trop élevés ou encore la déraison de certaines amendes administratives. Il est temps de réconcilier 'décisions théoriques et mise en application sur le terrain'." , conclut Jean-Marie Conter, Président de l'IPCF et comptable-fiscaliste agréé.

A propos du comptable(-fiscaliste) agréé et de l'Institut Professionnel des Comptables et Fiscalistes agréés (IPCF)

Le comptable(-fiscaliste) agréé est le conseiller privilégié des entrepreneurs indépendants, des PME et des professions libérales.

En Belgique, seules les personnes disposant d'une agrégation peuvent exercer la profession de comptable(-fiscaliste) sous le statut d'indépendant, à titre principal ou accessoire. Ces professionnels portent le titre de comptable agréé ou de comptable-fiscaliste agréé. Depuis le 1^{er} juillet 2013, un comptable salarié peut lui aussi, devenir - sur une base volontaire - membre de l'IPCF.

Organisme officiel d'intérêt public, l'Institut Professionnel des Comptables et Fiscalistes agréés a été fondé par l'Arrêté Royal du 19 mai 1992, Arrêté Royal abrogé et remplacé par la Loi du 22 avril 1999 relative aux professions comptables et fiscales. Garant officiel de la profession, l'Institut tient à jour le tableau des titulaires de la profession (comptables et comptables-fiscalistes agréés) et la liste des comptables(-fiscalistes) stagiaires. Ceux-ci (personnes physiques et personnes morales) sont habilités par la Loi à exercer, en tant qu'indépendants, des missions comptables et fiscales pour compte de tiers. L'IPCF a également pour mission de veiller au respect des règles de déontologie, au bon accomplissement des missions confiées à ses membres et à l'organisation du stage permettant d'obtenir l'agrégation légale requise du comptable(-fiscaliste).

L'Institut compte plus de 6.000 membres et stagiaires.

www.ipcf.be

Contacts presse	Nom	Titre	Tel	E-mail
IPCF	Stéphanie Liévin	Responsable Communication	02 626 03 93 0475 98 32 97	stephanie.lievin@ipcf.be
IPCF	Jean-Marie Conter	Président	02 626 03 80	jean-marie.conter@ipcf.be